



**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2019**

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Président Mme Anne JAGGI, Adjointe M. Gérard FONTAINE, Adjoint M. Philippe REVILLET, Secrétaire général
	Mme Magali BARTHASSAT, Mme Marie-Agnès DOUGOUD, Mme Céline FONTAINE, Mme Joséphine RODRIGUEZ M. Olivier FARNER, M. Jordane FONTAINE, M. René GREPT, M. Nicolas HAFNER, M. Didier JACCARD, M. Martin STAUB
Excusés	M. Lory GENOUD
Procès-verbal :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

**Le Président** ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2019**
2. **Voyage de fin de législature**
3. **Communications de l'exécutif**
4. **Propositions et questions individuelles**

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2019**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2. Voyage fin de législature**

Le conseil discute de l'organisation et destination d'un possible voyage de fin de législature. Ce voyage sera à la charge des conseillers qui pourront le financer grâce aux jetons économisés. La Mairie pourrait quant à elle prendre en charge les frais d'une soirée. La date et le lieu restent à définir.

**3. Communications de l'exécutif**

**Le Président** souhaite parler de la création d'un passage devant l'EMS, ainsi que de la réfection d'un chemin.

**M. G. Fontaine** explique que la direction de l'EMS a demandé la création d'une petite place avec des bancs, ainsi qu'un petit chemin pouvant relier le chemin des Noyers à l'EMS à travers le verger, autant pour ceux qui travaillent à l'EMS que pour les promeneurs et les

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2019**

habitants de Soral. Historiquement, il avait été décidé de ne pas le faire, car à la vente du bâtiment pour construire l'EMS, il y avait un testament qui interdisait de toucher au verger. **M. G. Fontaine** pense que nous pourrions accepter de faire ce passage, sans mettre de bancs ou de bétonner. Il s'agirait de créer un simple passage à travers le verger, de la largeur d'une chaise roulante et de cette manière, le testament serait respecté. Puis du côté financier, il faudra faire un portail dans la clôture, côté EMS qui serait à la charge de l'EMS. Et pour la commune, il n'a pas encore été décidé si nous prenions en charge un cheminement non linéaire.

**M. Hafner** demande si le portail déboucherait sur le parking, ce que confirme **M. G. Fontaine**.

**M. Florez** confirme qu'au départ, quelque chose de plus conséquent avait été demandé, avec terrasse, tables et chaises, etc... ce qui était en contradiction avec l'esprit du legs fait à la commune. Un chemin cela fait sens et il pense que ce serait à la commune de le payer, puisqu'il s'agit de notre propriété sur laquelle nous sommes seuls maîtres à décider. La barrière serait par contre à leur charge, mais des discussions avec le directeur devront encore avoir lieu.

**M. G. Fontaine** rappelle qu'un engagement a aussi été pris pour garantir au public un passage dans les deux sens.

**Le Président** conclut que cette demande pourrait donc être acceptée et selon les devis à recevoir, il propose de ne pas forcément attendre le budget de l'an prochain.

**M. Grept** ajoute que pour lui, il est indispensable d'avoir un droit de passage sur leur parcelle privée.

**M. G. Fontaine et M. Florez** pensent qu'il serait plus facile signer une convention pour garantir l'accès à ce chemin, d'autant que nous aurions payé ce chemin.

**M. Florez** ira donc négocier avec le directeur puisque la démarche est approuvée. Le coût sera soumis au CM, étant donné qu'un dépassement pourrait être nécessaire et devrait être voté.

**M. Grept** rappelle que les directions à l'EMS changent et qu'un accord tacite aujourd'hui peut très bien ne plus rien valoir demain. Du moment que la commune investit, il serait donc bien d'avoir une garantie.

**Le Président** approuve et propose de rédiger un texte dans ce sens.

**M. G. Fontaine** ajoute que les devis vont être faits, il a d'ailleurs rendez-vous jeudi avec

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2019**

une entreprise. Puis il ajoute qu'il y a un budget pour restaurer les chemins détruits. Un chemin agricole, appartenant à la commune et situé derrière les Noyers, vers Dupraz, présente d'énormes trous et il devra être refait. Deux solutions existent : soit on se contente de boucher les trous, soit on « rabote », le goudron étant exclu.

**Autres communications du Président**

**Le Président** annonce que l'apéritif de **Noël de l'EMS** est fixé au **11 décembre**.

Réunion comité de Labeaume : 13-14-15 septembre, des Labeaumoises nous rendront visite. Ils seront une quinzaine pour rejoindre Seyssel à vélo par la ViaRhôna avec départ et arrivée à Soral. Un tout-ménage sera fait, un repas organisé à la Mairie le dimanche 15 septembre.

Place de jeux derrière la Mairie : beaucoup de sollicitations reçues pour refaire le revêtement, trop de déjections animales aussi. **Mme Dougoud** propose de mandater à nouveau Topjeux pour faire le même type de revêtement que celui de la nouvelle place de jeux, étant donné qu'il donne entière satisfaction. **M. Revillet** informe les membres présents qu'il a déjà demandé un devis à cette entreprise.

**Le Comité est d'accord de lancer les devis et revenir plus tard.**

**Mme Dougoud** ajoute que la table de pic-nic qui se trouve aux jeux est appréciée de tous, une deuxième serait fort appréciée.

**Mme Jaggi** annonce avoir reçu un courrier relatif au contournement et à la déviation des voitures et **M. Grept** ajoute avoir reçu pour sa part un courriel sur le même sujet. Elle lit le courrier.

*Commune de Soral  
Route du Creux-de Boisset 23  
1286 Soral*

*Au nom des agriculteurs préoccupés par la situation insupportable du flux de voiture traversant notre village, et concernés par la mise à disposition provisoire de l'utilisation de la Route de l'ancien Château.*

*Suite à la lecture du PV du 11 mars 2019 évoquant une possibilité d'ouverture de cette route au trafic pendulaire, nous avons été surpris de ne pas avoir été informés de la situation. Certains d'entre nous ont sollicité des représentants de la commune afin d'être entendu. Nous souhaitons relever quelques points sur l'historique du dossier, les démarches en cours et l'état actuel, ainsi que notre vision.*

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2019**

*Fin 2017, avec la volonté d'améliorer la situation intenable de circulation transfrontalière que connaît notre village, les exploitants riverains du chemin de l'ancien château donne leur accord quant à la réfection et l'usage du chemin viticole, afin que transitent un bus navette entre Viry et Bernex.*

*Se réservant toutefois la pertinence d'une telle mesure quant à l'objectif ambitieux chiffré (voire lettre d'intention signée par les communes Française et Suisse) soit une réduction de trafic de 10 % à mars 2019 et 20 % à décembre 2019, l'accord est donné pour une période probatoire de 2 ans, à compter de septembre 2018.*

*D'après les informations relayées par les médias, le bilan en mars 2019 relève une augmentation de trafic de 13,5% en l'espace d'une année, contre l'objectif visé d'une réduction de 10%. Au vu de ces données, il serait judicieux d'anticiper les mesures promises de réserver l'accès aux petites douanes aux seuls covoiturage, bus et 2 roues. Nul intérêt d'attendre la fin de l'année.*

*Comme nous l'avons appris à la lecture du PV du conseil communal mentionné, il a été émis l'hypothèse de délester le trafic via la route de l'ancien Château ainsi que le chemin des Noyers. A ce titre, nous souhaitons la encore vous faire part de notre interrogation quant à la pertinence de cette option. En effet, passent devant notre porte chaque jour plus de 10'000 voitures, et Genève compte chaque jour 25 voitures de plus. De ce fait, il ne convient pas de faciliter et d'encourager le trafic d'avantage. Avec 13,5% d'augmentation en une année malgré une offre en transport public étoffée, nous pouvons raisonnablement imaginer une croissance supérieure à 20% avec un trafic fluidifié.*

*De plus, le chemin de l'ancien Château est un chemin viticole ne permettant en aucun cas en l'état le passage d'un tel trafic, et la cohabitation avec les usagers des vignes avoisinante ne pourrait avoir lieu. Au même titre que les routes traversant le village (notamment Chavannes, Rougemont, Faubourg, Creux-de-Boisset et Mangon) ne sont en aucun cas dimensionnée afin d'absorber une fréquence de trafic tel qu'actuellement. Idem de faire passer 6000 véhicules à proximité immédiate d'une place de jeux et de détente est inadapté.*

*Sans compter que ces chemins concernés sont les rares endroits préservés où peuvent se balader les promeneurs, joggeurs, et enfants à vélo ou trottinette.*

*C'est pourquoi, nous invitons les autorités de notre Commune à poursuivre dans la voie entreprise et évoquée fin 2016 déjà, en envisageant d'alléger la circulation en délestant nos infrastructures inappropriées à l'usage actuel. En reportant ce trafic sur le réseau routier principal, soit route national et autoroutes, par des mesures simples telle que restriction des heures d'ouverture ou feu de signalisation. Et non l'inverse, en délestant les autoroutes jusque dans les chemins et servitudes agricoles.*

*Cette démarche entreprise, n'en déplaise à nos autorités cantonales incapables de prendre leur responsabilité, ainsi qu'à nos autorités voisines, nullement concernées par l'intensification des nuisances dont nous sommes victimes, est en l'état la seule direction à prendre afin de satisfaire les intérêts de notre village.*

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2019**

*La situation actuelle démontre que l'ensemble des « mesurettes » entreprises jusqu'à présent est inadéquate par rapport à la problématique.*

*A notre sens, sacrifier nos chemins vicinaux et agricoles serait un signe d'approbation de la politique de développement incohérent que nous subissons actuellement.*

*En espérant que vous prendrez nos doléances comme des mesures encourageantes, sachez que nous restons bien entendu ouverts à toute forme de démarche qui pourrait diminuer les nuisances dont nous subissons tous. De plus, si les objectifs visés à fin 2019 ne devaient être atteints, sachez que vous pouvez compter sur notre soutien si des actions visant à faire entendre notre voix devaient être entreprises.*

*Raphael Dunand  
Thévenoz*

*Henri-Pierre Dupraz*

*Samuel Battiaz*

*Lionel*

*Stéphane Dupraz*

*Yves Batardon*

*Vivien Fontaine*

*Philippe Fontaine*

*Sébastien Dupraz*

*George Thévenoz*

*John Dupraz*

**M. Grept** revient sur l'historique pour informer qu'il avait été contacté par courriel par M. Batardon en avril pour discuter sur ce qui avait été travaillé en commission et qui avait été relayé au CM et protocolé sur les PV. Il n'a pas donné suite à cette demande, car il n'y avait pas d'explications quant à ce qui était recherché. En l'occurrence, il s'agissait d'une proposition du bureau d'architectes LMAU, mais avec une adaptation du tracé présenté prévoyant une déviation temporaire, aux heures de pointe uniquement, le matin et le soir. Il est sûr que cela a des retombées sur les exploitations des agriculteurs concernés. Il ne s'agissait pas d'ouvrir toute la journée au trafic, mais surtout de dévier ce trafic de pointe. Il constate qu'il y a beaucoup d'accords sur de nombreux sujets avec cette lettre adressée aujourd'hui. On partage tous le même constat, que Soral n'est pas adapté à un trafic de 10'000 véhicules/jour. Nous savons que cela va continuer à augmenter, mais nous savons aussi que les mesures proposées dans la lettre d'intention n'auront quasiment aucun impact sur le trafic qui va traverser la commune. Nous n'avons pas le droit en Suisse d'interdire les gens qui ne covoitent pas. D'où les contrôles mis en place en France qui pourront verbaliser, mais pas les obliger à faire demi-tour. Donc, cela ne changera rien. De plus du côté suisse, nous n'avons pas le droit de faire un contrôle policier à un axe de douane, c'est interdit par Schengen.

**Mme Jaggi** ajoute encore que Thônex-Vallard constitue une exception temporaire.

**M. Grept** constate que cette lettre d'intention ne s'appuie sur rien, il n'y a absolument rien au niveau législatif pour une mise en œuvre de ce qui est proposé dans cette lettre. On joue la montre en attendant le changement de législature. Et à toutes les questions posées, la réponse reste la même : Léman-Express. Les infrastructures de transports publics, il n'y en a pas, la vallée de l'Arve n'est pas desservie, de même que pour tout l'axe

Annecy et ce sont bien ces 2 axes qui passent par notre village. Là où il n'est pas d'accord avec cette lettre, c'est avec la demande de mise en œuvre de ce qui a été acté dans la lettre d'intention. Dans les échanges de courriels, il a bien insisté que la commune avait mis en place ce que la commune pouvait faire avec ses propres moyens. Il est content de connaître avec ce courrier quelles sont les préoccupations qui animent les agriculteurs.

**M. Florez** ajoute qu'une déviation de trafic, même provisoire sur ce chemin, est une idée ressortie d'un travail de la commission des routes et qu'une telle mesure prendrait plusieurs années, avant de pouvoir voir le jour, ce qui est d'ailleurs ressorti de la séance avec le bureau LMAU et les services de l'Etat.

**M. Grept** rappelle qu'une séance d'information avec les agriculteurs, puis une autre publique, sont prévues pour la rentrée, avec un retour du bureau LMAU espérons-le. On ne peut nous reprocher un manque de transparence, alors que chacun a été informé qu'il s'agissait de pistes et que la réflexion continuait sur des solutions à trouver.

**M. Grept** demande à Mme Jaggi si le courrier à M. Dal Busco a été envoyé comme cela lui avait été demandé.

**Mme Jaggi** dit ne pas l'avoir compris dans ce sens.

**M. Florez** demande à **Mme Jaggi** d'informer M. Dal Busco que Soral ne veut plus attendre aussi bien le CM que la commission demandent d'envisager d'autres solutions. Quant à lui, il se charge de revenir sur les objectifs fixés inlassablement.

#### **4. Propositions et questions individuelles**

##### Promotions

**M. Hafner** organise l'intendance de la manifestation.

##### Concert pour 1<sup>er</sup> décembre, à 17H à l'Eglise

**M. Hafner** informe qu'il s'agit d'une pièce de 45 minutes qu'il a écrite pour 5 chanteuses et un quatuor à cordes. Si la commission est d'accord, il propose d'approuver un budget de 1'500.-frs pour le cachet des artistes.

**Le comité approuve ce projet à l'unanimité.**

La séance est levée à 20H15.